NEW THINGS TO WEAR

A DECIDED MOVEMENT TOWARD TRIMMED AND DRAPED SKIRTS.

Accordion Plaiting Is Again Popular. Handsome Tea Gowns—Choice Black Goods—Hammock and Cable Cords and Why They Are Popular.

[Copyright, 1897, by the Author.]

There is certainly a decided movement toward trimmed and draped skirts. Flounces of many widths and varieties are seen, even those reaching up to the knees. Some of these are set upon a narrow and close upper skirt, while others are made in such a way as to suggest overskirts and even triple skirts. Ceremonious gowns often have the front and two side breadths set with three deep flounces, while the rest of the skirt lies in heavy folds. Dancing and other evening gowns for young ladies frequently have narrow flounces reaching quite to the waist and usually made of thin material, which is accordion plaited. Indeed it is quite remarkable how much accordion plaiting is seen just now. Its use is not confined to thin goods, for the mohair, siciliennes and brilliantines and several stiff poplins are plaited so.

But the draped skirt is the newest thing. There must of necessity be a real or simulated underskirt for these, as the gathering of the skirt at the hips leaves a part of the underskirt exposed. In one instance the front breadth was slashed at the left side and "pinched up" at the waist line in a manner which allowed rich folds to form all across the front in a diagonal line. Beneath this was a breadth of pearl gray bengaline. The gown was of the rich new cecilia cloth in a dull, smoky gray. Where the edge of the draped skirt drew across a narrow plait-ed ruffle of the bengaline cut lengthwise was sewed.

This is only one of many fanciful ways of draping the skirts. Others have little puffed pannier bunches all along each hip, but none has any draping in the back. The full fluted effects hold sway in that respect. Most of these plaits fall naturally from the gathers at the top, but some are made over queer, round contrivances intended to hold them in a regular funnel shape. Only three of these can be applied on any dress skirt, and the wearer must stand up or kneel down while wearing one. It is impossible to sit down without destroying the form of the folds.

But all gowns are not so silly. Some of them are marked by an unusual degree of quiet elegance and common sense. I saw two dresses just finished for two young daughters of one of our millionaires. One was of the new burlap canvas cloth in flax color. The meshes were very open, allowing the silk lining to show dimly through. This was of the new ruddy red. The skirt was entirely simple and had seven breadths. The waist was a plain, round French style gathered to a belt. A thick ribbed gray silk belt was worn with it. There were drooping revers, outlining a vest of pearl gray surah with red dots. This vest closed in front invisibly, and there were two sharp revers and a turn down collar; also plain cuffs of the silk over stiff buckram. The sleeves were slightly puffed sigots, roomy enough for comfort and snug enough for style. It was a very pleasing gown.

The other was of cream white cheviot fine and closely woven. The skirt had four rows of brown and gold soutache around the bottom, crossing in a basket weave, with loops in front. The same woven design was wrought on the sleeves and on the collar, as well as on the short Eton jacket. There was a blouse vest of pale straw colored moire with a crushed corselet of the same moire. This was intended for a handsome reception dress, and it is worthy of the intention.

During Lent the tea gown is a necessity, and we find a number of novel ideas for these graceful garments. Generally speaking, the tea gowns of this season are not so big and unwieldy as they have been. Nor are they quite so perishable in material. One very elegant and novel tea gown was of the rich director green, in soft velvety cashmere. The front of the gown was laid in a double box plait from top to bottom, forming a blouselike loop at the waist. There was a double watteau plait in the back. The waist was very odd. It was slashed and all the open spaces were filled in with violet silk. There was a stiffish band around the sleeves, which cut them into two puffs, and this was laced with black silk cord, and so were the two slashes across the bust. The dog collar was of violet silk, with double bows in the back. The belt was of very rich violet satin ribbon and passed under the plait in the back and tied in a long bow with ends in front beneath the blouse plait.

A more ornate tea gown was of pale blue taffeta with a faint suggestion of old gold in it. This also had a watteau back, and the front was loosely tied down with a drapery of old gold satin. Above this was a wide lace bertha with small old gold revers and a guimpe of pink crepe lisse, with black chenille dots. The sleeves were loosely draped and ended at the elbows with an accordion plaiting of cream colored silk mull. Down the front of the skirt there was a double ruffle of the mull flanked by panels of white bengaline wrought with gold embroidery. A ruffle of the mull edged these and also bordered the skirt. The owner of this tea gown had a tiny apron made of the blue silk edged with a mull ruffle and having a band of the old gold satin. This, she said, was to wear when she made tea or, later in the evening, a Welsh rabbit.

I will mention one more tea gown to illustrate my text. This was of satin stripe india silk in the two new blues, the lighter color having the widest stripe. The gown was cut in one piece from neck to foot. It was adjusted at the neck and over the chest by means of plaits, and all the fullness of these fell free from the bust line. There was a bertha of lierre lace all around the shoulders, except in the center of the back, where the inevitable watteau claimed place. In front the lace in form of a scarf fell to the foot, a little to the right side. On the left was a long looped bow of ribbon and another lace scarf. On the neck, shoulders and wrists were ruffles and puffed bows of white silk muslin. The ribbon passed under the watteau and belted the fronts in loosely, making it a graceful and handsome gown for such as like the loose effects.

Some of the best houses are showing a choice line of black wool goods and others where colors are mingled in an entirely new style and an effective one. These are camel's hair curl cloths, the body being of brown wine, blue, green, olive, dahlia, petunia and ruddy red, with tiny black curls above it, forming plaids or other patterns. These are very beautiful to those who love color tempered with black. There are pretty and neat cheviot checks and bourettes in the loose weaves now so popular, and some of the burlap suitings have shot effects. The black goods are very choice. The lizard novelty suiting is a novelty indeed, but a pleasing one. But the black grenadines in twisted wool cords, the gauzes, the seeded bareges, the escurial grenadines, the Mexicans, the Florentines, the Russian and Spanish canvases, the coarse hammock net suitings and cable cord grenadines are all on the counters to choose from. My impression is that the hammock and cable cords will be the favorites just because they are so impossible to sew into the proper shape. These all require silken linings, colored or black as one's taste suggests. Tosca and square mesh dress nets are also all silk brussels net are presented for street attire for warmer days.

HENRIETTE ROUSSEAU.

Uses of Old Shoes.

Old shoes are not lost by any means. In this country they are dissected and subjected to a course of manipulations by which they are converted into a kind of artificial leather, which is made to look very fine and may be elegantly ornamented. In France they go through a less elaborate transformation. At the military prison in Montpellier the shoes, the majority of which come from Spain, are ripped apart, and the nails are drawn out. The parts are softened in water and are then cut up by a machine into vamps for children's or little girls' shoes. The soles are likewise utilized. The smallest pieces are used to make the Louis XIV toes which were in fashion a few years ago. Pieces a little larger and thinner are made into the soles of babies' shoes. The nails of iron are separated by means of a magnet from copper nails, and the latter are sold for a higher price than the others. The manager of the prison represents that the returns from this manufacture nearly equal the cost of the old shoes.

In a Bad Way.

The Hartford Post tells of a man who rushed into the office of the gas company a few days ago and, sticking his face through the opening in the desk rail, said, "What's the matter with the gas up my way, Oi dunno?" A little cross examination elicited the fact that the gas up his way "had been jumping up and down for a week like a bob on a fishline." A promise to look the matter over was given, and the much aggrieved citizen took his departure, after giving the following warning, "If yes don't fix it purty soon, some of my fam-ily will be asphalted."

PURGATIFS et DEPURATIFS
Leur aspect s'affirme depuis près d'un siècle, contre les
ENGORGEMENTS D'INTESTINS
(Constipation, Migraines, Congestion, etc.)
Très centralisés et limités dans d'autres cas.
Exiger l'Etiquette ci-contre et à ancrage.
Refuse dans chaque boîte. Dans toutes les Pharmacies.
GRAINS de Santé du docteur FRANCK

THE BOARDING SCHOOL.

How It Is Treated In the Sensational Fiction of the Day.

If there is one thing that amuses me more than another in the sensational stories of the day, it is the way in which the young ladies' boarding school is dealt with, the pictures drawn of the young ladies themselves and the pen portrait of the preceptress and her assistants.

Of course the authoress may be pardoned for bringing together under one roof a collection of beauties such as were never before beheld by mortal man. All girls have something pretty about them. Youth is a charm in itself, so let that pass; also, as years are apt to deprive women of their charms, let us accept the deplorable ugliness that has fallen upon the principal as a much to be lamented fact. There are very plain persons in this world who are also most respectable, but why, oh, why should a woman who is presumably a lady of education, capable of inspiring anxious parents with sufficient confidence in her good sense to lead them to place their daughters under her supervision, be depicted as a ludicrous being, absurdly attired, utterly without dignity, persecuting her scholars, mocked and ridiculed and detested by them?

I have read the first chapter of some dozen tales which open in boarding school, and I find in each of them all this and worse.

Moreover, though the writer bestows more than nature's usual meed of beauty on the young pupils, she represents them as creatures without principle, honor or good feeling, utterly absorbed in plans for evading the rules of the school and delighted to mortify their teachers.

The description applies to no respectable young ladies' school in existence. There are no such teachers and no such pupils, and it is time that some one should say so to the nice young working girls who find interest in the love story to which these school scenes act as an introduction.

Boarding school girls are usually innocent and modest creatures. Their hopes and fears are those of the young student, their little romances utterly harmless. Courtesy is the rule, and the interest felt by the scholars in the reputation of the school is enthusiastic.

It is possible no doubt that a "bad subject" of the feminine gender might creep into the best of schools, but I assure you that were she to attempt to imitate the heroine of the popular serial, nickname the principal "Old Scraggy," talk of "gen'lemen fr'en's," picked up in the street cars and request the other pupils to let her out of one of the dormitory windows by a clothesline in order that he might clasp her in his arms, those horrified young people would be as anxious to be rid of her as a hive of bees is to banish an intruder from its midst.

In fact, the boarding schools described in the serials of which I speak not only do not exist, but could not.

MARY KYLE DALLAS.

A Model Silk Holder.

Devices for keeping embroidery silks unmarled and ready for use have been offered by the score, but the simple one shown here is perhaps the best of all. By very reason of its simplicity it commends itself at first sight. All patent and elaborate cases are apt to invoke difficulty. This one has the merit of being extremely easy to make and of allowing as great decorative effort as one may choose to make. As shown in the illustration, the outside is of a dull greenish gray linen on which daisies are embroidered; the lining is white india silk of good wearing quality. As a matter of course both materials can be varied to suit the taste, but whatever may be chosen the dimensions and directions for making remain the same.

Cut a strip of linen 34 inches long by 12¼ wide. Fold the two ends under so that they meet in the center, then fold again so that the two outer edges meet and form a booklet, and mark where the decoration must fall so as to ornament the case when closed. Embroider the daisies and press them with care, then lay over the underside of the linen a strip of white wadding and baste it firmly into place.

Cut three strips of white silk, one of the same size as the linen, two 16 inches long by 8 wide, and line one of the smaller pieces with the other. Then lay it into the large strip so as to leave an equal margin top and bottom, two inches at one end and four at the other. Stitch it down firmly at each end and stitch casings one inch wide for its entire length. When that is done, line the linen with the silk and finish with a row of the stitching down each edge.

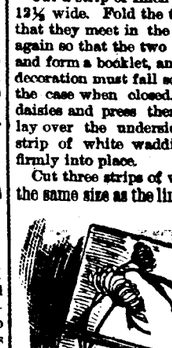

Fold the case once and at the center of the outside attach two ribbons with which to tie it fast when not in use. To the wider space left at one end of the lining attach with a small safety pin a narrow strip of paper. Then, as you cut and insert each skein of silk make a memorandum of color and number that you may have no difficulty in renewing your supply.

Fold the case twice. First let the ends meet in the center, then double it and pass the ribbons round and tie. You will find this case convenient as no more elaborate one can be twisted to be and ornamental at the same time.

MARY EARLE.

PILULES AU PROUVÉES PAR L'ACAD. DE MÉD. DE PARIS, contre l'Anémie, la Chlorose, ou pâles couleurs, l'Epuisement des forces. LES PILULES DE VALLET VRAIES SONT BLANCHES ET SUR CHACUNE EST ÉCRIT LE NOM VALLET. 19, r. Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi, 9 Mars 1897,

VENTE de PARTAGE

Beau Magasin

No 318 rue du Camp

Occupé par le "Garcia Stationery Co."

Jolie Résidence,

No 741 Avenue Esplanade,

A l'encoignure de la rue Bourbon.

Résidence en briques à deux étages,

No 1343 rue Annonciation,

Encoignure Melpomène.

Jolie Résidence en bois,

No 920 rue Melpomène.

Bâtie depuis quatre ans seulement.

UNE

BONNE OCCASION

POUR UN

BON PLACEMENT

—OU UNE—

Bonne Spéculation.

A l'Encan. Conditions Faciles.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur—Bureau, No 143 rue Carondelet, le MARDI, 9 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. P. A. Mazuret, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, jugement rendu le 20 novembre 1896 et signé le 30 novembre 1896, dossier No 50,918, dans l'affaire de Mlle Gabriel, Barthe vs Mme Madeline Barthe Story et al., pour partage, il sera vendu aux enchères publiques—

741 avenue Esplanade.

1° Une certaine propriété composée premièrement d'un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Trois cème District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Bagatelle, (maintenant Bourbon) [Moreau (maintenant Royale) et Paux [maintenant Kerlerec] ayant mesure 42 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles et de la forme ci-après décrite:

Et ayant mesure, d'un autre lot de terre dans les mêmes districts et ilet que la propriété ci-dessus décrite, immédiatement dans le fond de et touchant au lot ci-dessus décrit, lequel forme partie et mesure 17 pieds de large sur la rue Bourbon et s'étend en profondeur 42 pieds 3 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux étages et demi, connue comme No 741 rue Esplanade, avec ameublement de tous les côtés, contenant environ seize chambres, incluant double salon, salle à manger, cuisine et chambre à bain, quelque cinq ou six chambres à coucher, chambres de serviteurs dépendances et vaisselles, installations sanitaires modernes, belles cheminées en marbre, et bouilloire d'eau chaude dans la cuisine, pavage en pierre dans la cour, chambre à charbon dans le fond, réservoir sur le toit, connexions électriques, tapisserie et décorée avec goût et le tout en parfait ordre et environnée par les résidences de MM. Nott, Schmitt, Formento et Hero.

919 Rue du Camp.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Natchez Magazine et Gravier, et lequel mesure, en mesure américaine, 21 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de 70 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages, connu par le No 918 rue du Camp qui a été récemment complètement réparé et est maintenant loué à bail à la Cash Stationery Company, Limited, au taux de $1,800 par an jusqu'au 30 septembre 1898.

1343 rue Annonciation.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Melpomène, Constance et Terpsichore, composée de trois lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre mesurant 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Annonciation sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Melpomène, et lequel forme l'encoignure des rues Annonciation et Melpomène.

2° Un autre certain lot de terre adjoignant le lot ci-dessus décrit et mesurant 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.

3° Une autre portion de terre adjoignant aux lots ci-dessus décrits et mesurant, en mesure américaine, 26 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence à deux étages en briques et ardoisée connue comme le No 1342 de la rue Annonciation, grille en fer devant, cour pavée, la maison principale contenant quelque huit ou dix chambres, double salons, vestibules, offices, cuisine avec fourneau, chambre à bain avec eau chaude et froide et tous les arrangements sanitaires modernes, chaudière en marbre, installations à gaz et tapisserie partout. Exposée au vent du sud, avec deux lignes de chars urbains en face; devrait rapporter un loyer de $60 par mois.

920 Rue Melpomène.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Melpomène, Annonciation, Constance et Terpsichore, et lequel mesure 27 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de 139 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages avec une écurie en briques dans le fond, connue comme le No 920 rue Annonciation, la maison étant entièrement vieillie de 3 ans et moderne dans tous ses détails, avec entrée pour voiture et écurie dans le fond; la bâtisse principale contenant six chambres, les dépendances avec chambres de serviteurs, linge, etc., et rapportant un loyer de $30 par mois, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers en plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un, deux et trois ans avec 7 pour cent d'intérêts par année de la date d'adjudication en ce qui regarde la propriété de la rue Camp et un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication en ce qui regarde les propriétés de la rue Melpomène et en ce qui concerne la propriété de la rue Annonciation et en ce qui concerne les propriétés des rues Melpomène et Annonciation et toutes les classes usuelles de sécurité et la division des billets en coupons pour plaire aux différentes personnes intéressées par inquiétudes, à la propriété de l'Esplanade, et par tiers entre propriétés, et l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Recevoir.

DEUX GOÉLETTES.

DAISY ET J. J CLARKE.

Dans l'affaire de L J Huber vs J. J. Clarke & Cie.—No du Docket 48607.—aux Enchères publiques pour du comptant.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 143 rue Carondelet, le MERCREDI 10 mars 1897, à midi, à la tête du Nouveau Bassin, encoignure Julie et and Bienvenue, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. Bigbier, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté du 15 décembre 1896, No 48 607 du Docket, dans l'affaire de L. J. Huber vs J. J. Clarke & Cie, il sera vendu aux enchères publiques:

Deux Goélettes, comme suit—

"Daisy," 23.83 tonneaux net; et "J. J. Clarke," 12.97 tonneaux net, ensemble avec leur appareil, voiles, mâts, chaînes, etc.

Condition—Comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

7 fev—7 14 21 28—mars 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Cottages

—DANS LE—

SECOND DISTRICT.

Nos 1900 et 1902 Chemin du Bayou.

No 1217 rue N. Roman.

No 630 rue Nord Rampart.

Conditions faciles. A l'encan

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 143 rue Carondelet, le MARDI, 16 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 631 rue Commune, près St Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" daté du 17 février 1897, dossier No 47,546, pour le compte de la succession de Mme Marie Lelimant, il sera vendu aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'Ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Roman, Hôpital et Nord Prieur, et mesurant 24 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nord Roman, 117 pieds 7 lignes de face à la rue sur la ligne la plus près de la rue Hôpital et 106 pieds 8 pouces et 21 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de large à derrière fond.

Le susdit terrain consistant en un cottage simple et délabré à fond contenant 8 chambres, connu comme 1127 rue Nord Roman.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite lequel mesure 25 pieds 7 pouces de face sur le Chemin du Bayou 97 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Nord Roman et forme l'encoignure des rues Nord Roman et Chemin du Bayou, et ayant 48 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté et 48 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage double à deux étages, connu par les numéros 1127 et 1129 Chemin du Bayou contenant quatre chambres de chaque côté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite lequel mesure 25 pieds 7 pouces de face sur le Chemin du Bayou 97 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Nord Roman et forme l'encoignure des rues Nord Roman et Chemin du Bayou, et ayant 48 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté opposé 48 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage double à deux étages connu par les numéros 1129 et 1131 Chemin du Bayou contenant quatre chambres de chaque côté.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Roman, Toulouse et Pierre et Bourgogne et mesurant 30 pieds 2 pouces de face sur la rue Nord Roman partie sur une profondeur de 32 pieds, toutes les mesures prises en mesure américaine.

Les améliorations consistent en une résidence en brique à un étage connue par le No 30 rue Nord Rampart, contenant quatre chambres et une cuisine.

Conditions—Un tiers en plus comptant au gré des acquéreurs la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1897 en plus et fournir un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 fev—13 14 21 28—mars 7 14 15 16

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE

1807 et 1809 BARONNE.

Entre les rues St André et Felicité.

Succession de Mamie Boyle Amos.

No 51,921.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D"

PAR W. H FITZPATRICK Encanteur—Bureau, No 326 rue Carondelet—le MARDI, 23 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 et 631 rue Commune, ch les ses sont en exhibition, conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" daté et signé le 17 février 1897 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, adressé à W. H. Fitzpatrick, encanteur, il sera offert aux enchères publiques—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième district de cette ville, désigné comme lot C dans l'Ilet No 207 borné par les rues Baronne, Dryades Felicité et St André, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Duverger, notaire, le 10 décembre 1896, et mesurant trente cinq pieds, un pouce et six lignes de face à la rue Baronne, trente cinq pieds dans le fond, par une profondeur de cent vingt pieds.

Les améliorations consistant en un double cottage avec cinq chambres de chaque côté, ayant une bâtisse à deux étages dans le fond ayant une chambre et une cuisine par côté. Le tout en bon ordre et tout neuf.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance à être payé par l'assumption d'un billet date le 17 novembre 1896 pour $500 et huit pour cent d'intérêt, dû dans deux ans, et des billets de l'acquéreur pour un et deux ans à huit pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1897 et fera un dépôt de dix pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Bernard C. Shields notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 fév—19 20 21 28—mars 7 14 21 22 23

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mary Glenn et Etta E. Glenn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 32 955.

Cottage Double, 2618 et 2620

rue Baronne, entre les rues Washington et Sixième.

MARDI, 23 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, par JAS. A BRENNAN, encanteur, bureau 610 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé le 17 février 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Washington, Baronne, Sixième et Carondelet, étant l'Ilet No 249 sur les rôles d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit lot est désigné par le No Trois sur un plan dressé par A. de Armas, voyer, daté le 5 août 1867 et annexé à un acte passé pardevant B. Orry, notaire, le 5 août 1867 et mesurant 1 une distance de 127 pieds 8 pouces de l'encoignure de la rue Washington 35 pieds 4 pouces de face à la rue Baronne par une profondeur de 150 pieds plus ou moins.

Conditions La moitié ou plus en le tout comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. Taxes de 1897 à être payées par les vendeurs.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais de l'acquéreur

19 fév 19 21 28—mars 7 14 21 22 23

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU,

AGENT D'AFFAIRES,

914 rue Gravier,

Nouvelle-Orléans, La.

9 fev 1 19 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

des rues Melpomène et Annonciation et toutes les classes usuelles de sécurité et la division des billets en coupons pour plaire aux différentes personnes intéressées par inquiétudes, à la propriété de l'Esplanade, et par tiers entre propriétés, et l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Recevoir.

DEUX GOÉLETTES.

DAISY ET J. J CLARKE.

Dans l'affaire de L J Huber vs J. J. Clarke & Cie.—No du Docket 48607.—aux Enchères publiques pour du comptant.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 143 rue Carondelet, le MERCREDI 10 mars 1897, à midi, à la tête du Nouveau Bassin, encoignure Julie et and Bienvenue, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. Bigbier, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté du 15 décembre 1896, No 48 607 du Docket, dans l'affaire de L. J. Huber vs J. J. Clarke & Cie, il sera vendu aux enchères publiques:

Deux Goélettes, comme suit—

"Daisy," 23.83 tonneaux net; et "J. J. Clarke," 12.97 tonneaux net, ensemble avec leur appareil, voiles, mâts, chaînes, etc.

Condition—Comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

7 fev—7 14 21 28—mars 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Cottages

—DANS LE—

SECOND DISTRICT.

Nos 1900 et 1902 Chemin du Bayou.

No 1217 rue N. Roman.

No 630 rue Nord Rampart.

Conditions faciles. A l'encan

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 143 rue Carondelet, le MARDI, 16 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 631 rue Commune, près St Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" daté du 17 février 1897, dossier No 47,546, pour le compte de la succession de Mme Marie Lelimant, il sera vendu aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'Ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Roman, Hôpital et Nord Prieur, et mesurant 24 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nord Roman, 117 pieds 7 lignes de face à la rue sur la ligne la plus près de la rue Hôpital et 106 pieds 8 pouces et 21 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de large à derrière fond.

Le susdit terrain consistant en un cottage simple et délabré à fond contenant 8 chambres, connu comme 1127 rue Nord Roman.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite lequel mesure 25 pieds 7 pouces de face sur le Chemin du Bayou 97 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Nord Roman et forme l'encoignure des rues Nord Roman et Chemin du Bayou, et ayant 48 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté et 48 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage double à deux étages, connu par les numéros 1127 et 1129 Chemin du Bayou contenant quatre chambres de chaque côté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite lequel mesure 25 pieds 7 pouces de face sur le Chemin du Bayou 97 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Nord Roman et forme l'encoignure des rues Nord Roman et Chemin du Bayou, et ayant 48 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté opposé 48 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un double cottage à deux étages connu par les numéros 1129 et 1131 Chemin du Bayou contenant quatre chambres de chaque côté.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Roman, Toulouse et Pierre et Bourgogne et mesurant 30 pieds 2 pouces de face sur la rue Nord Roman partie sur une profondeur de 32 pieds, toutes les mesures prises en mesure américaine.

Les améliorations consistent en une résidence en brique à un étage connue par le No 30 rue Nord Rampart, contenant quatre chambres et une cuisine.

Conditions—Un tiers en plus comptant au gré des acquéreurs la balance à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1897 en plus et fournir un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 fev—13 14 21 28—mars 7 14 15 16

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE

1807 et 1809 BARONNE.

Entre les rues St André et Felicité.

Succession de Mamie Boyle Amos.

No 51,921.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D"

PAR W. H FITZPATRICK Encanteur—Bureau, No 326 rue Carondelet—le MARDI, 23 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 et 631 rue Commune, ch les ses sont en exhibition, conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" daté et signé le 17 février 1897 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, adressé à W. H. Fitzpatrick, encanteur, il sera offert aux enchères publiques—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la quatrième district de cette ville, désigné comme lot C dans l'Ilet No 207 borné par les rues Baronne, Dryades Felicité et St André, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Duverger, notaire, le 10 décembre 1896, et mesurant trente cinq pieds, un pouce et six lignes de face à la rue Baronne, trente cinq pieds dans le fond, par une profondeur de cent vingt pieds.

Les améliorations consistant en un double cottage avec cinq chambres de chaque côté, ayant une bâtisse à deux étages dans le fond ayant une chambre et une cuisine par côté. Le tout en bon ordre et tout neuf.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance à être payé par l'assumption d'un billet date le 17 novembre 1896 pour $500 et huit pour cent d'intérêt, dû dans deux ans, et des billets de l'acquéreur pour un et deux ans à huit pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1897 et fera un dépôt de dix pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Bernard C. Shields notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 fév—19 20 21 28—mars 7 14 21 22 23

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mary Glenn et Etta E. Glenn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 32 955.

Cottage Double, 2618 et 2620

rue Baronne, entre les rues Washington et Sixième.

MARDI, 23 mars 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, par JAS. A BRENNAN, encanteur, bureau 610 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé le 17 février 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Washington, Baronne, Sixième et Carondelet, étant l'Ilet No 249 sur les rôles d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans. Le dit lot est désigné par le No Trois sur un plan dressé par A. de Armas, voyer, daté le 5 août 1867 et annexé à un acte passé pardevant B. Orry, notaire, le 5 août 1867 et mesurant 1 une distance de 127 pieds 8 pouces de l'encoignure de la rue Washington 35 pieds 4 pouces de face à la rue Baronne par une profondeur de 150 pieds plus ou moins.

Conditions La moitié ou plus en le tout comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. Taxes de 1897 à être payées par les vendeurs.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais de l'acquéreur

19 fév 19 21 28—mars 7 14 21 22 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. C. ROBIN